

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
du mercredi 17 mars à 18h
Salle Commission 4 – Centre des Congrès d'EPINAL

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 17 mars 2010 à 18h à la Salle Commission 4 du Centre des Congrès à EPINAL, sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président du SICOVAD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît JOURDAIN qui procède à l'appel des délégués.

Présents : 43 – M. VUILLEMIN, L. ADAM, M. ASNARD, JL. SURGAND, O. BARABAN, Y. BASTIEN, D. BERNARD, P. BERTAUD, P. BERTAUD, M. BISSON, D. RUZZIER, A. BONNET, R. BONTEMS, P. CHOSEROT, A. COLIN, S. COSSIN, M. CUNIN, B. DEFRANOUX, C. MATHIEU, F. DIOT, C. FERINA, D. FOMBARON, F. HATIER, D. HATON, JC. HUMBERT, B. JOURDAIN, A. LAPOIRIE, M. LENHART, G. LEPAUL, P. LETELLIER, M. MANGE, J. MANGEL, P. NOEL, D. PAGELOT, JP PERNOT, A. PIERRON, G. PIRON, M. RICHARD, O. SACHOT, C. SCHLACHTER, M. THOMAS, D. VINCENT, R. VALENTIN.

Absents : 24 – M. BARROUE, V. BAYARD, J. BRALLET, G. COLNE, M. DELAITE, A. DELONG, A. DEMANGE, L. DURAIN, P. GEORGEL, D. GIACOMETTI, P. GRIMILLOT, D. GROSJEAN, F. GUIDAT, G. HERREYE, N. HUGUENIN, JP. JOVET, S LALLEMAND, D. LALLEMANT, L. LECLERC, B. POIRAT, M. RENARD, L. SABATTIER, R. SALZEBER, C THIRIAT.

Pouvoirs :

Monsieur BARROUE donne pouvoir à Monsieur JOURDAIN
Monsieur JOVET donne pouvoir à Monsieur COLIN
Madame HUGUENIN donne pouvoir à Monsieur DIOT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance est Monsieur François DIOT.

1 – Approbation des comptes administratifs 2009 et 2 - affectation des résultats

Monsieur le Président commente les différents écarts prévisions – réalisations relatifs aux comptes administratifs 2009, principal et annexe (une note de synthèse avait été jointe à l'ordre du jour).

Compte administratif annexe 2009

A. Section d'investissement

Nous avons prévu un montant d'investissement 2009 de 265 563,29 €, 18 695,68 € ont été réalisés et concernent la fin des travaux de rénovation du transit et des mises à jour du logiciel de gestion des déchets de collectivités.

Le détail des restes à réaliser concernant le compte administratif 2009 et reportés sur 2010 est le suivant :

En dépenses, les restes à réaliser sont les suivants :

205 – Logiciels gestion transit	1 470,44 €
Total rubrique 20	1 470,44 €
2182 – Renouvellement de la pelle du transit	170 000,00 €
2183 – Changement matériel bureau transit	1 332,02 €
Total rubrique 21	171 332,02 €
2313 – Travaux fosse transit (chemin de pelle + caniveau), route CET3 + aire de stockage bennes	42 029,96 €
Total rubrique 23	42 029,96 €

Total restes à réaliser en dépenses 214 832,42 €

En recettes, les restes à réaliser sont les suivants :

1641 – Emprunt pelle du transit	100 000,00 €
Total rubrique 16	100 000,00 €

Total restes à réaliser en recettes 100 000,00 €

En résumé, la section d'investissement du compte administratif annexe 2009 est déficitaire de 29 292,56 €.

Après reprises des restes à réaliser, la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 144 124,98 € qui sera couvert par un prélèvement sur la section fonctionnement.

B. Section de fonctionnement

En dépenses

Elles sont moins importantes que prévu, 853 741,95 € pour 898 127,64 € inscrits au budget 2009, soit un différentiel de 44 385,69 €.

Les raisons principales sont les suivantes :

- - 7 206 € sur les charges à caractère général
- - 4 565 € sur les frais de personnel
- - 2 000 € sur les autres charges de gestion courante
- - 7 500 € de charges financières
- 23 115 € sur les charges exceptionnelles

En recettes

L'écart entre les prévisions et réalisations est de 24 374,46 €, 756 220,12 € réalisés pour 780 594,58€ prévus. Les raisons en sont les suivantes :

- + 54 430 € de plus en produits divers (DBE, inertes et locations)
- - 78 804 € de produits exceptionnels (pour prendre en compte une régularisation demandée par la Chambre Régionale des Comptes, lors de son contrôle, une somme de 105 723 € avait été prévisionnellement inscrite dans ce compte par le SICOVAD mais la régularisation s'est faite sans utiliser ce compte)

L'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2009, soit 152 769,27 €, sera affecté de la manière suivante :

- 144 124,98 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement
- 8 644,29 € en résultat reporté sur l'exercice 2010 à la ligne R 001.

Compte administratif principal 2009

A. Section investissement

Le détail des restes à réaliser 2009, et reportés sur 2010 est le suivant :

En dépenses, les restes à réaliser sont les suivants

1 260 052,21 € réalisés seulement pour 2 492 182,03 € prévus au budget 2009. Certains achats ou travaux n'ont pas été réalisés sur 2009. Les restes à réaliser en dépenses sont les suivants :

203 – Frais d'étude pour la rénovation du siège social	50 000,00 €
205 – divers logiciels (fichier adresses, compta, paie,..)	27 175,87 €

Total rubrique 20 77 175,87 €

2113 – Frais divers relatifs à l'achat de terrains : NOMEXY 7 726,75 €

21578 – Bureau PFC, bennes SMDV/NOMEXY et conteneurs verre 220 253,66 €

2182 - Matériel de transport : benne à chargement latéral	272 992,65 €
2184 – Mobilier (déchetterie, PFC et atelier)	2 250,00 €
Total rubrique 21	503 223,06 €
2313 – Déchetterie NOMEXY, rénovation déchetteries + bungalow plate forme de compostage	633 443,89 €
Total rubrique 23	633 443,89 €
271 – Titres immobilisés (SOVODEB)	750,00 €
Total rubrique 27	750,00 €
Total restes à réaliser en dépenses	1 214 592,82 €

En recettes, les restes à réaliser sont les suivants :

1311- Subventions ADEME (PFC)	120 000,00 €
1313 – Subventions département (déchetterie Bruyères)	50 000,00 €
Total rubrique 13	170 000,00 €
1641 - Emprunts	
Déchetterie NOMEXY +rénovation déchetteries	350 000,00 €
Benne à chargement latéral	150 000,00 €
Achats divers : bennes déchetteries et conteneurs verre	130 000,00 €
Total rubrique 16	630 000,00 €
Total restes à réaliser en recettes	800 000,00 €

En résumé, la section d'investissement du compte administratif principal 2009 laisse apparaître un excédent de 73 146,93 €.

Après reprises des restes à réaliser 2009, la section d'investissement laisse apparaître un déficit cumulé de 341 446,19 € qui sera couvert par un virement de la section de fonctionnement du même montant.

B. Section fonctionnement

Les dépenses sont inférieures aux prévisions

*12 099 127,57 € réalisés pour un montant total prévisionnel de 12 846 960,86 €,
Soit un écart de 747 833,29 €*

Les principales raisons sont :

- 207 453 € sur les charges à caractère général
- 284 459 € sur les charges de personnel (recrutements différés, recours à l'insertion pour les remplacements de ripeurs)
- 161 € sur les autres charges de gestion
- 47 730 € sur les charges financières (nouveaux emprunts différés en fin d'année + ICNE)
- 208 030 € sur les charges exceptionnelles (provision en vue de l'augmentation du prix de l'incinération, non utilisée)

Ces dépenses ont été financées principalement par :

- la TEOM (9 153 788,55 €),
- les subventions Eco emballages et Ademe (2 041 635,83 €)
- la redevance spéciale (581 185,55 €).

Les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux prévisions de 652 488,96 €, 13 027 508,06 € réalisés pour 12 375 019,10 € prévus. Toutes les recettes ont été légèrement supérieures aux prévisions :

- + 39 497 € en atténuation de charges
- + 67 214 € pour les produits des services
- + 49 467 € pour la TEOM

- + 454 533 € (3 trimestres supplémentaires en subventions Eco emballages = année 2008 + 3 trimestres 2009)
- + 3 943 € en produits financiers
- + 37 835 € en produits exceptionnels (récupération de TVA par application d'un prorata sur les dépenses)

Globalement, la section de fonctionnement présente un excédent de 1 513 322,25 € qui sera affecté de la manière suivante :

- 341 446,19 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit de la section d'investissement.
1 171 876,06 € à la ligne R 002 – résultat de fonctionnement reporté sur 2010

Les résultats se présentent donc comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2009

SECTION	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT	148 909,11 €	119 616,55 €	29 292,56 €	
EXPLOITATION	853 741,95 €	1 006 511,22 €		152 769,27 €

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2009

SECTION	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT	1 696 177,80 €	1 769 324,41 €		73 146,63 €
FONCTIONNEMENT	12 099 127,57 €	13 612 449,82 €		1 513 322,25 €

Madame BISSON évoque le problème du remplacement des agents titulaires par des personnels en insertion. Elle a constaté une baisse de la qualité du service, le SICOVAD ayant justifié un problème de collecte dans sa commune par le remplacement de l'un de ses ripeurs par une personne en insertion.

Monsieur le Président précise qu'a priori la différence de qualité de service est plus liée à l'agent lui-même qu'au fait qu'il soit titulaire ou en insertion.

L'automatisation des collectes (benne à chargement latéral, conteneurs semi enterrés) entraînera à terme une baisse du nombre de ripeurs. Monsieur le président rappelle que les agents du SICOVAD sont des fonctionnaires territoriaux. Pour éviter d'avoir à gérer des sureffectifs dans les années à venir, le SICOVAD anticipe en ne recrutant plus de ripeurs et en faisant appel à des personnes en insertion (association AMI d'Epinal) qui reçoivent une formation identique à celles des agents titulaires.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, Monsieur François DIOT, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents approuve les comptes administratifs 2009, et valide les affectations des résultats telles que présentées.

3 – Budgets primitifs 2010

Monsieur le Président revient en détail sur la note de synthèse jointe à l'ordre du jour. Après avoir rappelé les restes à réaliser, il présente les investissements envisagés, et les recettes correspondantes.

I. Budget annexe 2010

A. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2010 comprennent :

- Divers matériels pour le transit et divers travaux de voirie pour le CET 3, pour 11 882 €.
- Un complément de 38 304 € pour le renouvellement de la pelle du transit budgétée en 2009 et pour laquelle l'appel d'offres sera lancé en 2010.
- La mise à jour des logiciels de pesage et de gestion des apports pour un montant de 9 000 €.

Ce qui représente un total de 59 186 €HT, au titre de l'année 2010 qui s'ajoutent aux 214 832 € de restes à réaliser 2009.

Le SICOVAD autofinance 114 882 € et recourt à l'emprunt pour 100 000 €.

B. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 743 699 € se décomposent comme suit :

- des frais de mise en décharge pour les déchets banals des collectivités (236 456 €)
- des frais de fonctionnement du transit (personnel, pelle et maintenance) (165 800 €)
- un virement vers le budget principal (236 200 €).
- le remboursement des intérêts des emprunts (14 144 €)
- Régularisation des ICNE (-254 €)
- Dotations aux amortissements (72 579 €)
- Virement à la section d'investissement (18 774 €)

Ces dépenses sont couvertes par 743 699 € de facturations effectuées auprès des clients du SICOVAD pour

- le SMD pour l'utilisation du transit (354 533 €)
- les collectivités pour l'apport de leurs déchets banals (267 245 €)
- les collectivités et les entreprises pour les déchets inertes (23 085 €)
- la location de l'ex-bâtiment EDF au SMD et à la SGAP pour 79 200 €
- la SOVVAD pour la facturation du droit d'usage (10 000 €)
- Quote-part des subventions aux équipements (992 €)
- Et par un excédent de fonctionnement reporté (8 644 €).

II. Budget principal 2010

A. Section investissement

Là aussi, l'investissement est constitué d'abord des reports 2009 pour un montant de 1 214 592,82 €.

Il vous est proposé les nouvelles dépenses suivantes (pour 870 707 €TTC):

- L'achat et la mise à jour de différents logiciels de gestion (compta et paies), du site internet, du logiciel d'adresses pour 25 000 €.
- L'achat de GPS à installer sur nos camions pour une meilleure optimisation et sécurisation des équipes pour 10 000 €.
- Le renouvellement de deux nouvelles bennes à ordures ménagères pour un montant de 300 000 €.
- L'achat d'un « packmat », équipement qui permet de compacter les bennes des déchetteries (tout venant, bois, ferrailles, déchets verts,...) et donc de limiter les rotations de bennes. Les distances parcourues seront également diminuées d'environ 55 000 km par an. Cet équipement pourrait être amorti sur 3 ans. Montant de l'investissement : 95 680 €.
- L'achat d'une nouvelle camionnette en remplacement du camion plateau, pour permettre le nettoyage des conteneurs à verre et la mise en place de bacs pour 40 000 €.
- La dotation de matériel informatique pour 4 500 €.
- L'achat de bennes métalliques « déchetteries » en renouvellement et pour augmenter le nombre de bennes en réserve pour 50 000 €.
- La poursuite de la dotation en bacs à ordures ménagères pour les communes suivantes : Bellefontaine, Frizon, Girmont, Mazeley et Nomexy à laquelle s'ajoutent les dotations courantes, soit près de 5 200 bacs, 227 240 €.
- L'achat de 60 conteneurs à verre pour renouveler ceux qui sont devenus obsolètes (sur un parc total de 458) pour 100 000 €.
- Des travaux divers sur les déchetteries pour 18 287 €

Pour les financer, nous avons inscrit :

- les subventions d'équipement du Conseil Général (50 000 €)
- le FCTVA 2007 et 2008 (200 000 €)
- un montant d'emprunts (494 500 €)
- le complément en auto financement (126 207 €)

B. Section fonctionnement

Le budget 2010, en dépenses, est en croissance de 11 % par rapport au budget principal 2009. Ceci s'explique principalement par l'adhésion de 5 nouvelles communes de l'ex. SMDV, soit 8 509 habitants complémentaires.

Pour les charges à caractère général - chapitre 011 (+581 002 €, soit + 6,92 % / 2009)

- les raisons principales sont :
 - l'augmentation du coût de traitement SMD (+ 2,8 %) et des tonnages traités en raison des nouvelles adhésions.
 - l'augmentation des consommations de gazole, consécutives aux nouvelles collectes mises en place (5 communes SMDV : OM, tri, verre et déchetterie) et la gestion complète des évacuations des bennes de la déchetterie de Nomexy.
 - L'augmentation du nombre de sacs jaunes et verts
 - L'augmentation de 50 000 € du budget communication en raison de la hausse de la population et d'une activité plus soutenue. Il passe de 0,72 €/TTC/hab./an réalisé en 2009-hors frais de personnel (en raison d'actions non réalisées puisque le budget 2009 prévoyait 0,94 €/hab./an) à 1,04 €/hab./an en 2010.

Pour les charges de personnel- chapitre 012 (+ 630 445 €, soit 20 %/2009),

Les frais de personnel sont en hausse de 20 % par rapport à 2009. Les raisons sont les suivantes :

	Ecart 2010/2009
Mutations personnel SMDV	177 645,30 €
Augmentations grade + échelons	66 030,00 €
Nouveaux recrutements (1 chargé de mission RI, 1 agent de maîtrise/technicien, 2 gardiens de déchetterie, 2 mécaniciens)	197 742,30 €
Augmentation prévisionnelle de la valeur du point (1,5%)	36 104,10 €
Agents recrutés en cours d'année 2009 et donc en année complète sur 2010 (10 agents)	71 342,92 €
Personnel association AMI-ESAT (en plus par rapport à 2009)	81 580,95 €
TOTAL	630 445,57 €

Pour ce qui concerne les autres charges, deux postes sont en augmentation, celui des intérêts des emprunts qui augmentent de 37 000 € et celui des dotations aux amortissements de 110 000 €. Ces hausses sont consécutives aux investissements réalisés en 2009.

Pour financer ces dépenses, le SICOVAD doit compter sur :

- la facturation au SIEOM de Bains les Bains, la vente des ferrailles des déchetteries et des apports de déchets verts sur la plate forme de compostage pour 300 000 €
- la facturation des ventes diverses de cartons et de ferrailles au départ des déchetteries et la vente de composts au départ de la plate forme de compostage pour 130 000 €
- la redevance spéciale, en hausse de 3 % par rapport à 2009 pour 600 000 €
- les subventions Eco emballages et ADEME pour 1 292 000 €
- des produits divers composés principalement des remboursements « accidents du travail » et « maladies », des produits financiers, de la compensation des compléments familiaux versés au personnel,...) pour un montant de 73 102 €
- un virement du budget annexe (236 200 €)
- l'excédent reporté de l'année précédente (1 171 876 €)
- la T.E.O.M. (9 738 733 €) avec un taux qu'il vous est proposé de reconduire sur 2010, soit 10,7 %.

Monsieur BASTIEN demande pourquoi la redevance spéciale augmente de près de 3 % alors que le taux de la TEOM est reconduit sur 2010.

Monsieur le Président précise que dans le cas de la redevance spéciale, c'est la réalité des coûts qui s'appliquent (+ 3,2 % pour l'incinération et + 2,5 % pour la collecte).

Monsieur LEPAUL demande des précisions en ce qui concerne les cartons qui sont livrés aux Papeteries GREGOIRE.

Monsieur le Président précise que le SMD est particulièrement attentif à l'évolution de leur situation financière.

Monsieur PIRON donne une information à l'Assemblée : la législation relative aux sociétés en redressement judiciaire a changé. Avant, le créancier était sûr d'être payé s'il avait contractualisé avec le syndic. Il semblerait que cela ne soit plus le cas.

Les budgets primitifs sont proposés comme suit :

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2010

Section	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	335 478,11 €	335 478,11 €
EXPLOITATION	743 699,54 €	743 699,54 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010

Section	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	2 563 590,80 €	2 563 590,80 €
FONCTIONNEMENT	13 619 369,46 €	13 619 369,46 €

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte les budgets primitifs proposés.

4 – Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2010 (TEOM)

Monsieur le Président propose de reconduire le taux de la TEOM 2009 en 2010, soit 10,70 %.

La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

5 –Avenant n° 7 au contrat SOVVAD

Le SIRTOM d'ÉPINAL, devenu le SICOVAD, a délégué à la société SOVVAD, par un ensemble contractuel portant bail emphytéotique administratif (BEA) et convention d'exploitation non détachable conclu en date du 28 août 1998, le service public du traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion des installations de l'usine d'incinération de RAMBERVILLERS, propriété du SICOVAD.

L'ensemble contractuel a déjà fait l'objet de six avenants :

- **l'avenant n° 1** au BEA en date du 3 août 2000, complétant la liste des biens mis à disposition de SOVVAD par le SICOVAD,
- **l'avenant n° 2** en date du 23 février 2001, prévoyant l'implantation d'équipements complémentaires de réception, stockage et manutention des boues sur le site,
- **l'avenant n° 3** en date du 21 avril 2004
 - actant de la mise en service industriel de la ligne 3, et l'évolution du PCI des déchets traités,
 - constatant la hausse des taxes d'assurance, d
 - définissant les modalités de mise en conformité des installations avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002,

- **l'avenant n° 4** en date du 10 novembre 2005 actant le remplacement des indices de révisions PSD par les indices de révision FSD et les conditions de mise en financement définitives de la ligne 3.
- **l'avenant n° 5** du 30 mai 2006 actant :
 - la mise en service industriel des ouvrages et des équipements de mise en conformité au premier janvier 2006,
 - la valeur définitive des paramètres de mise en financement, à cette date, des investissements des ouvrages et équipements de mise en conformité,
 - la valeur de redevance de service qui en résulte.
- **l'avenant n° 6** en date du 18 novembre 2008 actant les conditions techniques et financières du traitement des oxydes d'azote.

Monsieur le Président propose d'approuver le projet d'avenant n° 7 qui a pour objet de prendre acte des conditions définitives de préfinancement et de financement des ouvrages réalisés dans le cadre des travaux complémentaires de traitement des oxydes d'azote.

A noter que cet avenant n° 7 est sans conséquence financière directe pour le SICOVAD sauf au travers de la redevance qu'il paie au SMD (Une copie a été jointe à la convocation).

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le projet d'avenant n° 7 tel que présenté.

6- tarifs de vente de produits issus de la plate forme de compostage

Une délibération fixant les tarifs (en €TTC) des produits issus de la plate forme de compostage avait été prise le 16 décembre 2009.

Pour tenir compte de la vente de nouveaux produits (branches broyées) et permettre un affichage des prix en €HT, Monsieur le Président propose :

- de rapporter la délibération n° 69/2009 du 16 décembre 2009 relative aux tarifs applicables à la vente de produits issus de la plate forme de compostage de RAZIMONT
- d'attribuer, comme les années précédentes, aux communes adhérentes du SICOVAD 1 tonne de compost gratuit pour 4 tonnes de déchets verts apportés sur la plate forme de compostage de Razimont
- de prendre une nouvelle délibération pour les tarifs de vente des produits issus de la plateforme de compostage (pour l'année 2010) tels que sur le tableau ci-dessous :

Conditionnement	Granulométrie	Unité de facturation	Tarifs PUBLICS €HT	Tarifs COLLECTIVITES €HT
<i>Compost, au détail et en sacs</i>				
sac	le sac en 30 mm	sac polypro cousu / 50 litres	1,42 €	1,14 €
sac	le sac en 20 mm	sac polypro cousu / 50 litres	2,13 €	1,71 €
sac	le sac en 10 mm	sac polypro cousu / 50 litres	2,84 €	2,27 €
sac	20 mm	Palettes filmées 13 sacs	21,33 €	17,06 €
sac	10 mm	Palettes filmées 13 sacs	28,44 €	22,75 €
<i>Compost en vrac, jusqu'à 3 m3, chargement par le client</i>				
vrac	vrac 30 mm	au m3	14,22 €	11,37 €
vrac	vrac 20 mm	au m3	21,33 €	17,06 €
vrac	vrac 10 mm	au m3	28,44 €	22,75 €
<i>Compost en vrac, à partir de 2 t jusqu'à 10 t, départ plate-forme</i>				
vrac	vrac 30 mm	la tonne	9,48 €	7,58 €
vrac	vrac 20 mm	la tonne	11,37 €	9,10 €
vrac	vrac 10 mm	la tonne	15,17 €	12,13 €
<i>Compost en vrac, à partir de 10 t départ plate-forme</i>				

vrac	vrac 30 mm	la tonne	7,58 €	6,07 €
vrac	vrac 20 mm	la tonne	9,48 €	7,58 €
vrac	vrac 10 mm	la tonne	12,80 €	10,24 €
<i>Compost en vrac, à partir de 400 t départ plate-forme</i>				
vrac	vrac 30 mm	la tonne	5,02 €	4,02 €
<i>Mulch (10 à 20 mm))</i>				
		Jusqu'à 2 tonnes	9,48 €	7,58 €
		De 2 tonnes à 10 tonnes	7,58 €	6,07 €
		Supérieur à 10 tonnes	5,69 €	4,55 €
<i>Refus de criblage</i>				
		la tonne	3,51 €	2,81 €
<i>Branches broyées</i>				
		la tonne	7,58 €	6,07 €

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte les nouveaux tarifs des produits issus de la plateforme de compostage.

7 – Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : *"Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».*

Monsieur le Président propose de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour permettre la nomination stagiaire d'un agent contractuel.
- 4 postes d'Adjoints Techniques Principaux 2^{ème} classe en vue de la nomination par avancement de grade de 4 agents titulaires du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

En date du 2 mars 2010, la Commission Administrative Paritaire (centre de gestion) a émis un avis favorable à ces créations de postes.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte la création des postes et valide le tableau des effectifs tel que présenté.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
au 17 mars 2010**

Services Administratifs	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois	Pourvu ou non pourvu
Directeur	Directeur	TC	1	P (1)
Attaché territorial	Attaché Territorial	TC	1	P (1)
Chargé de missions	Ingénieur	TC	1	P (1)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	1	P (1)
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	TC	2	P (1) - NP (1)
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TC	6	P (4) - NP (2)
		TNC (25h)	1	P (1)
Services Techniques				
Ingénieur	Ingénieur	TC	1	P (1)
Technicien supérieur	Technicien supérieur	TC	1	P (1)
Contrôleur de travaux	Contrôleur principal de travaux	TC	1	NP (1)
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	TC	1	P (1)
	Agent de maîtrise	TC	1	P (1)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	7	P (7)
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	TC	13	P (11) – NP (2)
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TC	57	P (57)
		TNC (16 h)	1	NP (1)
Entretien				
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TNC (12h45)	1	P (1)

8 – Demande de subvention au Fonds National de Prévention

Le fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) apporte un appui financier aux collectivités territoriales et établissements publics qui conduisent une démarche de prévention.

Dans le cadre de sa politique relative à la santé et à la sécurité au travail, le SICOVAD souhaite mener une évaluation des risques professionnels en vue de la rédaction d'un « document unique ».

L'évaluation à priori des risques professionnels consiste à identifier et classer les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes. Elle constitue une étape fondamentale d'une politique de santé et de sécurité au travail. Il s'agit d'une obligation réglementaire qui se concrétise par une publication appelée « document unique ».

Concernant le SICOVAD, cette démarche sera conduite au cours de l'année 2010 par MM FLAMENT – Chargé de mission développement durable, communication et sécurité et BILQUEZ – Agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) et elle sera participative, dans la mesure où tous les agents administratifs et techniques, à tous les niveaux hiérarchiques et à tous les postes de travail, y seront étroitement associés.

L'opération fera également l'objet de comptes-rendus réguliers devant le bureau et le comité technique paritaire (CTP) et d'une présentation le cas échéant devant le comité syndical.

Elle bénéficiera de l'appui des partenaires habituels du SICOVAD (médecine du travail, assureur,...) et du concours technique éventuel de prestataires spécialisés.

Le FNP dans le cadre de son dispositif d'aide vis à vis des démarches de prévention est susceptible de prendre en considération à la fois des dépenses externes (concours technique éventuel de prestataires spécialisés,...) et internes (pour le SICOVAD, prise en charge d'une partie du traitement des 2 agents affectés à cette tâche).

Le FNP peut apporter une aide à hauteur de 100 % sur une première tranche de dépenses de 10.000 €, de 75% sur une seconde tranche de 10.001 à 100.000 € et de 50 % sur une troisième tranche de 100.001 € à 200.000 €.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du FNP en ce qui concerne l'évaluation des risques professionnels à mener au sein du SICOVAD.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte cette proposition.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si un point peut être ajouté à l'ordre du jour.

Le Comité Syndical accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

9 – Convention de mise à disposition du gardien de déchèterie de Nomexy

L'actuel gardien de la déchèterie de Nomexy ne possède pas les compétences professionnelles pour assurer le gardiennage de la nouvelle déchèterie de Nomexy.

Monsieur le Président propose d'approuver la convention de mise à disposition de Monsieur William VALDENNAIRE, valable jusqu'à l'ouverture de la nouvelle déchèterie.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la convention telle que présentée.

10 – Questions diverses

Aucune question n'est inscrite à l'ordre du jour.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande aux Délégués si d'autres points doivent être abordés

Monsieur BASTIEN demande quel est le budget affecté aux sacs jaunes.

Monsieur le Président précise qu'il atteint 120 000 € TTC en 2009.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h

